



0 1 2 3m N



SCCV CANEJAN BOIS MARTIN

Bois  
Martin

Ind.3 en date du 24/10/2025

**B204** **T2**  
bâtiment B - r+2

tableau des surfaces habitables

entrée	4.5 m <sup>2</sup>
séjour / cuisine	24.4 m <sup>2</sup>
chambre	11.6 m <sup>2</sup>
sde / wc	5.3 m <sup>2</sup>
Total	45.8 m <sup>2</sup>
balcon	12 m <sup>2</sup>

PF : PORTE-FENETRE  
OF : OUVERTURE FRANÇAISE  
F : FIXE  
OB : OSCILLO BATTANT  
GC : GARDE-CORPS

PI : PLACARD  
R : REFRIGERATEUR  
CGL : CONGÉLATEUR  
LL : LAVE-LINGE  
LV : LAVE-VAISSELLE

Rgt : RANGEMENT  
EPL : EMPLACEMENT  
PLACARD

Équipement non fourni  
Tableau d'abonné  
BT : Ballon thermodynamique  
Sèche-serviette  
Réglementation PMR  
Gaine technique  
Faux-plafond

Les surfaces habitables et annexes indiquées et la hauteur des seuils sont approximatives, et soumises aux tolérances d'exécution. Celles des placards sont comprises dans la surface des pièces où ils se situent. Sur les plans de vente ne figurent pas nécessairement les retombées, soffites, faux plafonds, canalisations, convecteurs ou équipements. Toutefois lorsque ces éléments sont figurés, ils le sont à titre indicatif, le positionnement définitif des ouvrages étant susceptible d'évoluer en fonction des différentes études de conception et techniques des corps d'états, notamment des modifications susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction de l'étude thermique, des nécessités techniques, réglementaires ou administratives, tant en ce qui concerne les dimensions libres, les hauteurs, les niveaux, les seuils que les équipements et leur positionnement. Les canalisations, barbacanes, descentes eaux pluviales, trappes de visite sur gaines techniques, convecteurs et volets roulants ne sont pas systématiquement figurés. Les équipements ménagers indiquent la position de passage des fluides mais ne sont pas fournis.